



Froideville

1055 Froideville, 28 octobre 2014

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 28 OCTOBRE 2014

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Schéma Directeur du Nord Lausannois

Le 6 septembre a eu lieu à La Blécherette l'exposition sur le développement du Nord lausannois, dont nous faisons partie, suivie d'une séance d'information sur le Plan d'Aménagement Lausanne-Morges (PALM) à l'horizon 2030. Chaque Conseiller a été invité à ces manifestations afin de prendre connaissance du futur développement de cette importante partie de notre canton. Nous laisserons le soin à la Commission nommée au sein du Conseil de vous en faire rapport lors d'une prochaine séance.

2. Jumelage avec La Pacaudière

La rencontre du 30^{ème} anniversaire a eu lieu les 13 et 14 septembre par beau temps, mais accompagnée d'une bise glaciale qui a justifié la réputation de Froideville.

Grâce à l'engagement du Président du jumelage, M. Pierre-Alain Witzig, de son comité, et de quelques bénévoles, nos hôtes français ont bénéficié d'un accueil, nouvelle formule, très largement apprécié. Un magnifique buffet le samedi à midi et les bons plats de nos paysannes vaudoises le dimanche à midi ont bien contribué à la belle réussite de cette réception.

3. Consolidation d'emprunt

En ce qui concerne la mise aux normes du collège du Platane, nous avons encore une consolidation financière à faire pour une dernière tranche de Fr. 200'000.00. Celle-ci a été conclue récemment auprès de la BCV à un taux de 0.83 % bloqué pendant 5 ans.

4. Parcelle 399 située au Ch. du Bas-de-la-Fin entre le Centre œcuménique et la Poste.

Une promesse de constitution de droit de superficie a été signée devant le notaire Delafontaine avec la société APPRA S.A.R.L. qui est responsable de la construction des 3 immeubles sur la parcelle 399. La constitution du droit de superficie définitif sera signée lorsque les futurs investisseurs, en principe des caisses de pension, seront connus.

5. Droit de superficie en faveur du F.C. Froideville Sport

Pour rappel, le FC Froideville Sport est au bénéfice d'un droit distinct et permanent pour ses installations de Pré Camuz depuis le 07.05.1977. Ce droit s'exerce sur une surface de 13'775 m² sur une partie de la parcelle RF 170. Il est gratuit et d'une durée de 99 ans. Toutes les constructions sur ce lot sont propriété du FC Froideville Sport.

Il nous semble utile de rappeler l'histoire du F.C. Froideville pour les nombreux conseillères et conseillers qui n'ont pas eu l'occasion de vivre ce que nous pouvons appeler une épopée.

La création du FC Froideville remonte au 31 mars 1954, soit plus de 60 ans. C'est une poignée de jeunes du village qui en ont pris la décision. Le club évoluait alors sur le terrain au centre du village et les vestiaires se situaient au rez de la grande salle.

Au début des années 1970, les besoins de nouvelles installations se sont fait sentir. Un groupe de bénévoles se mis en tête de les réaliser à l'extérieur du village sur l'actuel terrain de Pré Camuz, dont le fond est propriété de la Commune.

Le Froideville Sports

En 1975, une association est constituée sous le nom de Froideville Sports. Elle a pour but de fournir les installations et moyens nécessaires aux sociétés sportives locales. Son comité comprend des représentants du football-club, de la gymnastique des dames, du judo, de la boule du Jorat. Plus tard, la jeunesse et le téléski rejoindront l'association. Enfin les responsables de ce dernier s'associeront avec ceux de la piste de ski de fond avant de devenir le centre nordique de Froideville d'aujourd'hui.

Après trois ans de travail intense par de nombreux bénévoles, le centre sportif de Pré Camuz est inauguré le 23 juin 1978. Une grande fête est organisée avec la participation des sociétés locales et de Sylvie Vartan. Que de souvenirs !

L'association Froideville Sports s'est ensuite occupée, entre autres, de l'entretien du centre de Pré Camuz et de la location et de l'exploitation du refuge et de la buvette jusqu'en 1989, date de sa dissolution.

La société coopérative du Froideville Sport

Inscrite au Registre du Commerce le 9 novembre 1977, cette société avait pour but de financer, par le biais d'emprunts bancaires et de parts sociales, l'achat de matériel, les études et réalisations de bâtiments et terrains de sports à Froideville.

Toutes les constructions et tous les aménagements ont été réalisés et financés par le Froideville-Sport et sa coopérative financière. Il faut préciser et se rappeler que toutes les installations ont été pratiquement construites par les bénévoles et souvent équipées par du matériel d'occasion. Il est vrai que les moyens du F.S. étaient limités et qu'il était vital de rechercher des solutions économiques quitte à ce qu'elles ne soient pas de très longue durée.

De nombreuses manifestations ont été mises sur pied afin de permettre l'amortissement des investissements. Au début des années 2000, la coopérative financière a proposé aux nombreux souscripteurs de parts de renoncer à leur remboursement. Ils l'ont fait pour la plupart, ainsi que la commune. Dès lors la coopérative n'avait plus de raison d'exister et fut dissoute en 2004.

Le F.C. Froideville Sport

Ainsi le F.C. Froideville-Sport reprenait tous les engagements de la coopérative et devenait seul responsable des finances et de l'exploitation du centre sportif.

Depuis la construction des installations de Pré Camuz, 37 années se sont écoulées au cours desquelles le Centre sportif du Froideville-Sport a démontré toute son utilité. Malgré l'intense occupation qui en a été faite, les divers responsables ont parfaitement entretenu les installations dans leur exploitation de tous les jours. Une buvette a été créée en 1979. De plus, ils ont été dans l'obligation de remplacer le chauffage au gaz, par bonbonnes, par un système électrique en 1992 et ont procédé à un premier assainissement et régénération de la surface de jeu en 1995. Par la suite, les appareils de la cuisine ont été remplacés.

Le F.C. Froideville a également acquis des porta cabines pour faire office de vestiaires au bord du terrain d'entraînement du Rossy.

Au début de cette année, le comité du Froideville Sport nous a fait part des difficultés du club à assurer l'entretien de leurs installations de Pré-Camuz.

Le bénévolat, très en verve à l'époque s'essouffle dans tous les domaines d'activités. Le comité en place assume la bonne marche du club, mais peine à trouver les soutiens qui œuvreraient à la recherche de finances dans le but d'entretenir et de rénover les installations actuelles. Cette situation perdure maintenant depuis plusieurs années.

Constatant qu'aucune solution novatrice n'est possible, l'Assemblée générale extraordinaire du club du 25.09.2014 a décidé de renoncer au droit distinct et permanent dont le club bénéficiait.

L'acte notarié prévoit à son article 9 que : *Les installations et constructions deviendront propriété de la Commune de Froideville à l'expiration du droit de superficie, que ce soit l'expiration conventionnelle ou anticipée.*

Cela signifie que la Commune est devenue propriétaire de ces installations et constructions, tout comme elle en est devenue du Centre œcuménique au début de cette année.

Ce sont deux cadeaux dont la Commune se serait bien passée, puisque maintenant c'est à elle d'entretenir et de rénover ces bâtiments.

En ce qui concerne le FC Froideville Sport, une convention sera élaborée afin de fixer les conditions d'utilisation des locaux et le montant du loyer en tenant comptes de l'égalité de traitements entre les différentes sociétés du village.

6. Création d'une S.A. pour notre chauffage à distance

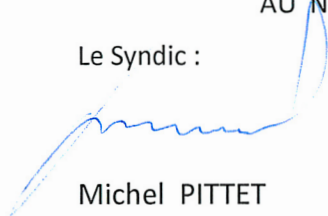
La création de la Centrale de chauffage à distance Froideville S.A. a eu lieu le 01.10.2014 en présence du notaire Me. Mouquin et des administrateurs. Elle a été inscrite au Registre du Commerce en date du 7.10.2014.

L'étape suivante consistera en la création d'un droit de superficie pour le sous-sol du collège du Chêne en faveur de la S.A. Puis de réaliser l'achat des locaux et des installations par la S.A. de même que la reprise des emprunts qui leur sont liés. Enfin d'accorder un cautionnement de la commune afin de pouvoir bénéficier d'un taux d'emprunt intéressant, comme expliqué dans le préavis No. 143/2013.

Nous avons terminé les communications que nous souhaitons vous donner ce soir et vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Michel PITTET



La Secrétaire :



Alice HENRY